



**The visit of the judge Vishnu Varunyou
President of Budget and Finance Discipline Section
of the Supreme Administrative Court of Thailand
(24.10. – 04.11.2016)**

PROGRAMME

Sunday, 23 October

Arrival in Warsaw

Monday, 24 October

- | | |
|---------------|---|
| 10.00 – 10.30 | Welcome meeting with the Vice-President of the Supreme Administrative Court Mrs. Maria Wiśniewska – the Director of the Judicial Decisions Bureau |
| 11.00 – 12.00 | Presentation of the Supreme Administrative Court – tour of the building Boduena 3/5 and Jasna 6 |
| 12.00 – 13.00 | Lunch |
| 13.30 – 14.30 | Simulation of the Court's hearing before NSA (translation into French) |
| 15.00 – 16.00 | Visit to the Commercial Chamber |
| | Meeting with judge of the Supreme Administrative Court Mr. Andrzej Kisielewicz |

Tuesday, 25 October

- | | |
|---------------|--|
| 10.00 – 12.00 | Lecture of the judge Vishnu Varunyou on Thai administrative jurisdiction (translation from French) |
| 12.00 – 13.30 | Lunch |

Guest's free time

Wednesday, 26 October

10.00 – 12.00 Meeting in the Warsaw Voivodship Administrative Court with Vice-Presidents of the Court

12.20 – 13.00 Participation in court's hearing before Warsaw Voivodship Administrative Court

Visit to Fryderyk Chopin Museum in Warsaw
(<http://chopin.museum/en>)

Thursday, 27 October

9.30 – 11.30 Visit to the General Administrative Chamber

Meeting with the Vice-President of the Supreme Administrative Court, Mr. Jacek Chlebny – the President of the General Administrative Chamber

12.00 – 13.30 Lunch

14.00 Visit to the National Council of the Judiciary

Museum of the History of the Polish Jews "Polin" (free entry on Thursdays; <http://www.polin.pl/en>)

Friday, 28 October

10.00 – 11.30 Visit to the Supreme Court

Visit to the „Royal Castle in Warsaw” and Old Town “Starówka”
(<https://www.zamek-krolewski.pl/en>)

Warsaw Philharmonic (http://filharmonia.pl/strona-glowna_en/)

Saturday, 29 October - Tuesday, 1 November

guest's free time

(Visit to the Museum of King Jan III's Palace at Wilanów - <http://www.wilanow-palac.pl/>;

visit to Copernicus Science Center and Planetarium - <http://www.kopernik.org.pl/en/>;



visit to the Powązki Cemetery - https://en.wikipedia.org/wiki/Pow%C4%85zki_Cemetery)

Wednesday, 2 November

10.00 – 12.00 Visit to the Bureau of the Commissioner for Human Rights

12.00 – 13.30 Lunch

Departure to Cracow by train (accommodation in the guest rooms of the Voivodship Administrative Court in Cracow)

Thursday, 3 November

*Visit to Oświęcim (Auschwitz) with judge Małgorzata Wolf-Kalamala
Departure to Katowice with judge Małgorzata Wolf-Kalamala*

20.00 *Concert CANDY DULFER SHOW in Katowice
Accommodation in the hotel or in the judge's house*

Friday, 4 November

Return to Warsaw by train

12.00 Summary meeting with the Vice-President of the Supreme Administrative Court Mrs. Maria Wiśniewska – the Director of the Judicial Decisions Bureau

Saturday, 5 November

Departure from Warsaw

Accompanying persons:

Judge Małgorzata Wolf-Kalamala +48 604-467-281 (English)

Marta Kulikowska +48 609-640-602 (English, French, German)

Przemysław Florjanowicz-Błachut +48 607-982-072 (English, German)

Dorota Pawlicka +48 501-240-883 (English, French)

RAPPORT DE STAGE

Depuis fort longtemps la Pologne, de par son histoire et sa culture, a exercé sur moi un attrait irrésistible. C'est donc une chance inouïe pour moi personnellement de pouvoir passer deux semaines à explorer à fond ce pays intéressant en particulier dans le cadre du programme d'échange organisé par l'AIHJA (2016).

D'un commun accord avec l'institution hôte, la Cour administrative suprême de la Pologne, nous avons choisi les créneaux du 24 octobre au 4 novembre 2016 comme période de stage. Le Président de la Cour administrative suprême de la Pologne, représenté par Madame la Vice-Présidente Maria Wiśniewska, Directrice du Bureau de la jurisprudence, a eu la bienveillance d'organiser le programme du stage en tenant compte de notre intérêt et notre spécialisation.

Les conditions d'accueil depuis notre arrivée, le 23 octobre 2016, jusqu'à notre départ, le 5 novembre 2016, ont été des plus chaleureuses. Il en est de même du déroulement du stage, un bureau équipé d'ordinateur étant mis à ma disposition personnelle et un badge d'entrée au bâtiment faisant de moi un membre presque à part entière de la Cour administrative suprême de la Pologne. L'efficacité et l'hospitalité bienveillante de l'équipe d'accueil, composée de Marta Kulikowska, Dorota Pawlicka, Przemyslaw Florjanowicz-Blachut, Agata Cieplińska, ont grandement facilité notre stage et notre séjour à Varsovie. Nous profitons de cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre gratitude à leur égard.

Nous avons fixé comme objectif de cette mission non seulement de connaître l'organisation et le fonctionnement de la justice administrative en Pologne, mais aussi de renouer les liens d'amitié avec nos confrères polonais et de chercher à établir la coopération bilatérale avec la Cour administrative suprême de la Pologne.

1. L'organisation et le fonctionnement.

A quelques exceptions près, l'organisation et le fonctionnement de la justice administrative de la Pologne sont assez proches de l'organisation et le fonctionnement de la juridiction administrative thaïlandaise, ce qui facilite la comparaison des deux systèmes. Selon la loi du 25 juillet 2002 portant l'organisation des juridictions administratives, il y a deux degrés de juridiction en matière du contentieux administratifs. La première instance relève des cours administratives régionales ou « the voivodship administrative courts » qui sont au nombre de 17 situées dans des villes importantes, Białystok, Bydgoszcz, Gdańsk, Gliwice, Gorzów Wielkopolski, Kielce, Kraków, Lublin, Łódź, Olsztyn, Opole, Poznań, Rzeszów, Szczecin, Warszawa, Radom et Wrocław. L'instance d'appel et de cassation est assurée par la Naczelny Sąd Administracyjny ou la Cour administrative suprême située à Varsovie.

C'est la Constitution de la République de Pologne en ses articles 175 et 184 qui mettent en place la juridiction administrative. Celle-ci est confiée la mission du contrôle de la légalité des activités de l'administration publique. Elle statue également sur les conflits de

compétence et de juridiction entre les autorités des collectivités territoriales, les jurys du recours administratifs et entre ces autorités et les autorités de l'administration d'Etat.

Le contrôle de légalité consiste également à statuer sur la conformité aux lois des délibérations des collectivités territoriales et des actes normatifs des autorités territoriales de l'administration gouvernementale. Il faut noter que, en contrôlant les activités de l'administration publique, les juridictions administratives ne remplacent pas les organes de l'administration publique qui restent compétents pour la décision finale. La juridiction faisant droit à la requête dirigée contre un acte ou une action, annule cet acte, déclare l'action sans effet ou oblige l'administration publique à procéder de façon spécifique.

Nous avons relevé un point très intéressant dans la procédure administrative contentieuse de la Pologne. Le requérant ne présente pas sa requête directement devant la juridiction. S'il se considère lésé par une décision ou une action de l'Administration, le justiciable présente la requête à l'Administration qui est l'auteur de l'acte ou de la décision. L'Administration attaquée dispose d'un délai de 30 jours pour examiner la requête. Elle peut donc, pendant ce délai, corriger elle-même la décision ou l'action erronée. Mais si elle insiste sur le bien-fondé de la décision ou de l'action attaquée, elle doit renvoyer la requête accompagnée de sa réponse à la juridiction administrative compétente.

Afin de permettre une compréhension claire et sans équivoque de la procédure administrative contentieuse, une simulation « théâtrale » de l'audience a été présentée avec une interprétation consécutive en français avant que nous ayons l'opportunité d'assister à une réelle audience pour une affaire fiscale. C'est une initiative très heureuse et informative car la simulation d'audience est très vivante et accessible.

Nous avons eu l'occasion de visiter la Naczelny Sąd Administracyjny, la Voivodship cour administrative de Varsovie et la Voivodship cour administrative de Cracovie.

2. Les rencontres.

Nous avons pu rencontrer des personnalités importantes de la juridiction administrative de la Pologne ainsi que celles d'autres institutions.

Madame la Vice-Présidente Maria Wiśniewska, Directrice du Bureau de la jurisprudence, nous a accueilli dès le premier jour du stage. Nous avons échangé nos idées sur la possibilité d'établir la coopération bilatérale entre nos deux institutions. Elle nous a offert plusieurs documents et ouvrages sur la justice administrative en Pologne. Madame la Vice-Présidente est d'une gentillesse sincère, rare et très attachante.

Monsieur le Vice-Président Jacek Chlebny, Président de la Chambre de l'Administration générale de la Naczelny Sąd Administracyjny. La rencontre avec Monsieur le Vice-Président Jacek Chlebny nous présente un intérêt particulier puisque, lui comme moi-même, nous enseignons le droit public à l'université à côté de nos activités juridictionnelles. Nous nous sommes entretenus sur beaucoup de points d'intérêt commun. Nous gardons le contact pour que les échanges de points de vue se poursuivent par courriel.

Monsieur Andrzej Kisielewics, Président de la Chambre commerciale de la Naczelny Sąd Administracyjny, nous a reçu pour nous parler de la compétence de la chambre en matière de télécommunications et du rôle du régulateur en la matière. Monsieur Pawel Groński, vice-président de la Voivodship cour administrative de Varsovie nous présente sa juridiction et nous fait visiter les différents services de la cour d'une façon approfondie.

Au « National Council of the Judiciary » , equivalent du Conseil Supérieur de la Magistrature français, nous sommes très chaleureusement accueillis par le Président Dariusz Zawistowski, Madame la Juge Katarzyna Gonera qui dispose d'une connaissance parfaite de la Thaïlande et Monsieur le Juge Waldemar Żurek, porte-parole de l'institution.

Par l'intermédiaire de Madame la Juge Malgorzata Wolf- Kalamala nous sommes offert la chance inouïe de visiter la Voivodship cour administrative de Cracovie et de s'y séjourner pendant trois jours au cours desquels nous sommes reçu chaleureusement par le Président Andrzej Irla.

Une visite au Bureau de l'Ombudsman des droits de l'Homme nous permet une discussion très intéressante avec les responsables de cette institution. On a pu échanger nos points de vue sur les grands dossiers touchant les droits et libertés de nos deux pays.

3. La conférence.

Aussi sommes-nous heureux d'être sollicité à faire une conférence à destination des juges de la Naczelny Sąd Administracyjny. La conférence qui a eu lieu le 25 octobre 2016 s'intitule « La juridiction administrative thaïlandaise, 15 ans d'expérience de la justice administrative. »

Le plan sommaire de cette conférence est le suivant :

Introduction :

La juridiction administrative thaïlandaise est le fruit de la modernisation du système juridique entamée au début du XXe siècle.

-Pourquoi ?

-Comment ?

Première Partie : Naissance difficile de la juridiction administrative en Thaïlande.

1. A cause du contexte politique de l'époque.
2. A cause du malentendu des citoyens et, surtout, de l'Administration.
3. A cause de l'opposition farouche des juges judiciaires.

Deuxième Partie : La juridiction administrative thaïlandaise telle qu'elle est en ce moment.

- 1 . Son organisation.
- 2.Les compétences.
3. La procédure.

Conclusion.

Etant moi-même francophone puisqu'j'avais fait mes études en France, je tiens à faire cette conférence en français. La Naczelny Sąd Administracyjny a eu la gentillesse de me

fournir une interprète d'une très grande efficacité. La preuve en est que cette conférence a été suivie d'une séance de questions-réponses très intéressante et enrichissante.

4. La perspective de coopération.

Au terme de ce stage, l'occasion nous est donnée d'être reçu encore une fois par Madame la Vice-Présidente Maria Wiśniewska. Nous tirons un bilan très positif des deux côtés. J'ai bien noté le souhait de la Naczelny Sąd Administracyjny de mettre en place une coopération bilatérale entre nos deux institutions. Coopération qui sera entamée par l'arrivée de Madame la Juge Malgorzata Wolf- Kalamala comme stagiaire à la Cour administrative suprême de Thaïlande en novembre 2016.

Conclusion.

Cette mission de deux semaines à la Naczelny Sąd Administracyjny de Pologne est pour moi une expérience inoubliable. Dans ma lettre de remerciement adressé à mes collègues polonais et aux amis qui m'ont témoigné de leur hospitalité chaleureuse, je n'hésite pas à leur dire que je suis tombé amoureux de ce pays merveilleux et fort intéressant. Ce constat est loin d'être une exagération d'autant plus que cette mission nous incite à apprendre davantage d'autres aspects de la Pologne, historique, politique et culturel.

Bangkok, le 9 janvier 2017.

Vishnu Varunyou.

Cour administrative suprême.

Annexe : Programme de séjour.